

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

pouvoirs : 6

OBJET :

**BUDGET ANNEXE
« LOTISSEMENT LE
CHAILLOUET
NORD » - BUDGET
PRIMITIF 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-59

L'an deux mil vingt-quatre,
le : **Lundi 16 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024.

PRÉSENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESANI, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et
Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir
à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui
a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlene RENARD
qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU,
Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie
CHAUVEL-TRÉPIER et M. Stéphane CLOUET.

Madame Lucie CLOUARD a été nommée Secrétaire de Séance.

Le budget annexe Lotissement « Le Chaillouet Nord » a été créé
au 1^{er} janvier 2024.

Un budget Lotissement est un budget de stocks. Il est assujetti à
TVA, par conséquent les crédits inscrits correspondent aux
dépenses et aux recettes réelles HT.

Dans un tel budget, il convient en fin d'année de constater le
stock constitué (correspondant aux dépenses effectuées
déduction faite des éventuelles recettes augmentées du stock
constaté en début d'année). Ce stock final constitue une recette
de fonctionnement et une dépense d'investissement, alors que
le stock initial constitue une dépense de fonctionnement et une
recette d'investissement. Ces écritures de stock constituent des
opérations d'ordre car elles ne se traduisent par aucun
mouvement de trésorerie.

L'équilibre général du budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement Le Chaillouet Nord » se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	337 000	Réelles	-
D'ordre – Stock initial	90 000	D'ordre – Stock final	427 000
TOTAL	427 000	TOTAL	427 000

INVESTISSEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	-	Réelles	337 000
D'ordre – Stock final	427 000	D'ordre – Stock initial	90 000
TOTAL	427 000	TOTAL	427 000

Les opérations réelles se déclinent ainsi par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux ventes de terrain complétées le cas échéant de subventions.

La commercialisation des terrains ne commencera vraisemblablement pas en 2025 dans la mesure où les travaux ne seront engagés qu'en 2025, il n'est donc prévu aucune recette de ventes.

Cette recette ne pourra en tout état de cause être définie que lorsque le prix de vente des lots sera fixé par le Conseil Municipal, cette décision ne pouvant intervenir qu'une fois le montant des travaux connu.

Dans le cas où la commercialisation interviendrait courant 2025, le budget serait ajusté en conséquence.

2 - DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Ont été inscrits au budget 2025 les crédits suivants :

- 35 000 € de frais d'études en complément de celles déjà réglées en 2024,
 - 300 000 € de travaux,
 - 2 000 € de frais divers,
- soit un total de 337 000 €.

Toutes les écritures de transfert des biens acquis sur le budget principal et qui concernaient le budget Lotissement ont été faites en 2024 (acquisition des terrains, démolition de la grange située sur les terrains ...).

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas de dépense réelle d'investissement en 2025.

2 - RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les crédits inscrits en recettes réelles d'investissement (337 000 €) correspondent à la subvention du budget principal pour équilibrer le budget Lotissement, en l'attente de la commercialisation des lots.

Ce projet de budget a été présenté à la Commission des Finances le 25 novembre 2024.

Vu le décret n° 2014-1746 du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les dispositions prévues aux articles L.2224-1, L. 2224-2 et L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu la délibération n°2023-35 du 19 juin 2023 portant création d'un budget annexe « Lotissement Le Chaillouet Nord » au 1^{er} janvier 2024,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 intervenu lors de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2024,

Vu le projet de budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement Le Chaillouet Nord »,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LATINIER),*

- *APPROUVE le budget primitif 2025 du budget annexe
« Lotissement Le Chaillouet Nord » arrêté tant en
dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	337 000	Réelles	-
D'ordre	90 000	D'ordre	427 000
S/Total fonctionnement	427 000	S/Total fonctionnement	427 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	-	Réelles	337 000
D'ordre	427 000	D'ordre	90 000
S/Total investissement	427 000	S/Total investissement	427 000
TOTAL	854 000	TOTAL	854 000

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE